



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve,
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse,
- avoir une appétence pour le sport.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n°3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique.

Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus. Le recrutement définitif se fera à l'issue d'un entretien avec un jury composé d'un représentant du STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours), d'un représentant de la Sécurité Publique (Police nationale ou municipale), d'un enseignant de la spécialité et un professeur enseignant général.

Cet entretien d'une durée de 20 minutes environ permettra d'apprécier les aptitudes et les motivations des candidats.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Annexe
3.1

Établissement actuel du candidat ou de la candidate

Nom : Code postal et ville :

Mail : Tel:

ATTENTION : vous ne devez pas contacter directement l'établissement demandé

Etape 1 – Candidature : Complétez et remettez ce dossier **à votre établissement d'origine** avec les pièces justificatives pour le :

JEUDI 27 Avril 2023 - délai de rigueur

Etape 2 – Envoi des dossiers au LP Dumas Jean-Joseph

L'établissement d'origine du candidat (ou de la candidate) complète la dernière page de ce dossier et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour le :

MERCREDI 10 Mai 2023

Etape 3 – Entretiens professionnels

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué à des entretiens **de recrutement dans** l'établissement entre le :

MARDI 23 Mai 2023 au VENDREDI 26 MAI 2023

Etape 4 – Résultats et confirmation du vœu

Ce vœu doit impérativement être saisi par votre établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée avant le :

Mardi 30 Mai 2023

Résultats de l'admission en 2^{de} professionnelle Métiers de la sécurité : **Jeudi 1^{er} Juin 2022**

- **Admis (e) ou en Liste supplémentaire :** vous confirmez votre vœu en l'indiquant en rang 1 sur Affelnet-lycée

- **Refusé (e) :** vous devez formuler d'autres vœux sur Affelnet-lycée avant le **VENDREDI 9 Juin 2023.**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Pour les candidats scolarisés en 3^{ème} :** les photocopies des bulletins de 4^{ème} (3 trimestres ou 2 semestres) et de 3^{ème} (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre)
- Pour les autres candidats scolarisés en 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP) :** la photocopie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année scolaire en cours et des trois trimestres de l'année scolaire de 3^{ème} (ou 2 semestres).
- la lettre de motivation** (intérêts pour ces métiers, expériences professionnelles...)

DOSSIER DE CANDIDATURE
Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Annexe
3.2

ÉTAT CIVIL

NOM et Prénom (s) :

Identifiant élève (INE) :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Garçon Fille

NOM (s) et Prénom (s) du (ou des) représentant (s) légal (aux) :

1-

2-

Lien de parenté :

Lien de parenté :

Adresse du responsable 1 :

Code postal et ville :

Téléphone domicile :

Portable :

Travail :

Courriel.....

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Engagements dans l'établissement d'origine (*préciser*) :

.....

Engagements extrascolaires

Loisirs :

.....

Sports :

.....

Engagement JSP : Oui

Précisez le niveau :

Non

Autre (s) :

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT ACTUEL DU CANDIDAT (OU DE LA CANDIDATE)

1—Envoi des dossiers : L'établissement d'origine adresse le dossier de candidature de chaque candidat (ou candidate) à l'établissement d'accueil concerné avant le :

Mercredi 10 mai 2023

2—Saisie sur AFFELNET lors du tour principal d'affectation

Il est impératif de saisir le vœu de 2nde professionnelle Métiers de la sécurité dans AFFELNET lors de la première phase d'affectation avant le **Mardi 30 mai 2023**.

3—Convocations aux entretiens

Les élèves retenus sur dossier seront convoqués à des entretiens au lycée professionnel Dumas JEAN-JOSEPH **entre le mardi 23 et le vendredi 26 mai 2023**. Les élèves non retenus doivent envisager d'autres vœux.

4—Résultats

L'établissement actuel pourra informer les candidats des résultats dès le **Jeudi 1er Juin 2023**

5—Saisie sur AFFELNET lors du tour principal d'affectation

Seuls les élèves admis ou en liste supplémentaire qui confirment ce choix en vœu 1 doivent être saisis lors de cette phase d'affectation. Les élèves refusés doivent formuler d'autres vœux.

Avis motivé pour les métiers de la sécurité et signature du chef d'établissement

.....
.....
.....
.....

A..... Le.....

Signature du chef d'établissement :

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Décision de la commission d'examen du dossier

- Convocation aux entretiens
 Candidature non retenue

Signature du président de la commission d'examen du dossier :

Décision du chef d'établissement

- Inscrit(e) en liste principale
 Inscrit(e) en liste supplémentaire : n°
 Refusé(e)

Signature du chef d'établissement :